FINANCEZ VOS PROJETS



D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Entreprises, acteurs de l'habitat collectif, collectivités, bénéficiez d'aides aux investissements et d'un accompagnement gratuit, neutre et indépendant pour vos projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables.

Pour répondre aux besoins de productions de chaleur, tout en favorisant le développement des énergies renouvelables, l'Etat a mis en place le Fonds Chaleur. En qualité d'animateur du dispositif, l'ALEC du Pays de Rennes est votre interlocuteur privilégié pour vos projets sur le territoire du Pays de Rennes*.

LES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

Un changement d'énergie ou une nouvelle installation, votre projet doit faire appel à l'une de ces technologies

BOIS ÉNERGIE

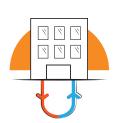
Bois plaquettes, granulés



SOLAIRE THERMIQUE



GÉOTHERMIE



CHALEUR FATALE



Les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables peuvent également être éligibles.

LES BÉNÉFICIAIRES

Vous êtes maitre d'ouvrage privé ou public, sollicitez cet accompagnement et ces aides pour vos projets.

ENTREPRISES

Quel que soit votre secteur d'activité : Agricole, Industriel, Tertiaire...

ACTEURS DE L'HABITAT COLLECTIF

Bailleurs sociaux Promoteurs immobiliers SCI

COLLECTIVITES

Communes EPCI Département Syndicats mixtes









* 76 communes sont concernées dans un rayon de 15 à 20 km autour de Rennes .

L'expertise de l'ALEC est mise à votre service pour vous accompagner tout au long de votre projet.

Notre accompagnement est gratuit et sans engagement (financement par les partenaires).

préalables

- Définition des besoins
- Réalisation d'une note d'opportunité
- Accompagnement pour l'étude de faisabilité

Conception

- Accompagnement pour la sélection du maitre d'œuvre
- Montage du dossier de demande de subvention

 Accompagnement lors de la réalisation du chantier (visite sur

 Accompagnement au suivi des résultats et/ou consommationss

QUELLES SONT LES AIDES?

Note d'opportunité **Gratuite**

AIDES AUX ETUDES

Etude de faisabilité Jusqu'à 70% *

Assistance à Maitrise d'ouvrage

Jusqu'à 70% *

AIDES AUX INVESTISSEMENTS

Energies Renouvelables

Jusqu'à 65% des investissements *

Réseau de distribution

Jusqu'à 80% des investissements *

Récupération de chaleur

Jusqu'à 50% des investissements *

* Plafonds d'aides incluant les bonus de 10 ou 20 % pour les PME

VOUS AVEZ UN PROJET?

Vous vous interrogez sur la mise en place d'énergie renouvelable pour votre production de chaleur ? Demandez conseil! Nous pouvons réaliser une note d'opportunité pour vous guider vers le bon choix.

Contactez l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes!

Sylvain LABICHE Florian CALCAGNO Fabien POTTIER

→ Par téléphone : 02.99.35.23.50

→ Par mail: fonds-chaleur@alec-rennes.org

→ Plus d'informations : www.alec-rennes.org







